

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 septembre 2019.

Présents : Mrs Samson PH, Collet Y, Foucher J, Manzini JM, Martin G, Pattyn JM, Varen J, Mmes , Gabanou L, Mme Buisson F, Martin I,
Absents excusés : Mme Ropars F

Indemnité percepteur. Suite au départ du percepteur le 31 aout 2019, Mr le maire demande au conseil de bien vouloir voter l'indemnité de départ de celui-ci. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité cette demande.

Terrain communal. Mr le maire informe que les 3 conventions ont été signés avec les agriculteurs concernés. Un rendez-vous sera pris avec la chambre d'agriculture pour la signature des DPU.

Mare Haies. Mr le maire informe le conseil que le département a répondu favorablement à la demande de travaux de 2 mares communale, et seront donc subventionnés. Un cahier des charges sera envoyé à 4 entreprises dont la SARL Buisson pour demande de devis. Après délibération le conseil accepte à l'unanimité ces travaux.

Route de Saint Marcel. Suite à la verbalisation intensive sur cette route de la part de la mairie de Saint Marcel, Mr le maire demande au conseil de modifier la signalisation côté la Heuniere. Cette modification portera sur le retrait du panneau sens interdit sauf riverain, et ajout d'un panneau interdisant les véhicules de plus de 3.5T avec panonceaux sauf livraison, plus limitation à 50km/h. Après délibération le conseil adopte à l'unanimité cette demande.

Divers. Mr le maire propose le nouveau blason modifié, à l'unanimité le conseil adopte ce Blason.

Mr le maire informe le conseil que la ligne haute tension aérienne qui part de la rue du buisson marie à la rue de la mare à jouy va être enterré par Enedis en passant par la rue du heurre. Cette transformation est entièrement prise en charge par Enedis.

Mr le maire informe le conseil que cet été des individus remettait l'éclairage public en route dans le lotissement du clos. Pour pallier à cette situation un cadenas sera mis en place sur le coffret électrique.

La séance est levée à 22h45.

